



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
27.09.2006

Date de la convocation des conseillers:  
27.09.2006

point de l'ordre du jour :  
05

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 6 octobre 2006

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint

**Absents :** Spautz, échevin, Hoffmann, Snel, Wohlfarth, conseiller, Clement, secrétaire communal

## Le Conseil Communal;

Objet: Contrat entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société F'Créations s.à r.l. concernant l'insertion d'avis officiels dans la presse du Luxembourg

Vu le contrat signé en date du 15 septembre 2006 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société F'Créations s.à r.l. de Dudelage concernant l'insertion des avis officiels (avis d'adjudication, avis de soumission, etc.) dans la presse luxembourgeoise ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e**  
**par 8 voix oui et 7 abstentions**

le contrat précité entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société F'Créations s.à r.l.

En séance

Esch-sur-Alzette, le 09.10.2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal.

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête